



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

REUNION DU 24 MARS 2026

Présent(e)s : Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mmes S. Lutz - I. Cyprien

Assiste :

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

*APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cete procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.





COMMUNIQUÉ

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents trages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amende forfaitaire de 52€ après second appel resté sans réponse.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





RETOUR DES TROPHEES – SECONDE ET ULTIME RELANCE

La Commission rappelle auprès de l'ensemble des clubs lauréats de la saison dernière, que la restitution des trophées doit être effectuée au plus tard **le jeudi 31 mars 2026**.

Tout nouveau retard sera sanctionné **d'une amende de 100€** conformément à l'annexe 2 de l'Annexe Financière 2025 - 2026

RETOURS TROPHEES

Les clubs passibles de l'amende 100 € par trophée non restitué sont :

- ✓ **CERGY PONTOISE FC** pour la Coupe du Comité – Crédit Mutuel - U14
- ✓ **ST BRICE FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - U16
- ✓ **VILLIERS LE BEL FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel – Séniors
- ✓ **HERBLAY ES** pour la Coupe du Val-d'Oise - CDM
- ✓ **GOUSSAINVILLE FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - Anciens
- ✓ **ERAGNY FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - U18F
- ✓ **SPORTIFS DE GARGES** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel – Séniors Futsal (\*)

(\*) Dossier transmis à la Commission FUTSAL

DECISION COMITE DIRECTEUR DU DVOF

A la suite à la décision prise par le Comité Directeur du 20/03/2026, le club de EAUBONNE FOOT CSM est mis hors de toutes compétitions départementales du Football Libre et du Futsal.

Ainsi, la rencontre n° **55576127 du 05/04/2026** comptant pour les ¼ de finales de la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - CDM n'aura pas lieu.

L'équipe de **THILLAY VAUD'HERLAND 5** est qualifiée pour la demi-finale qui aura lieu le **03/05/2026** sur le terrain du vainqueur de la rencontre **ERAGNY FC 5 / FC PUISEUX LOUVRES 95 5**





## MODIFICATION RENCONTRE

La rencontre 55576130 en Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - **GROSLAY FC 31 / ENT. THILLAY ROISSY 31** se déroulera le mercredi 1/04/2026 à 20h45 sur les installations de **GROSLAY FC**

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission le 31/03/2026.